



## PROCES-VERBAL COMITÉ DE DIRECTION

**Jeudi 28 Septembre 2017**

Le 28 Septembre 2017 les membres du Comité de Direction se sont réunis au siège du CROS Provence Alpes à Cabriès sur convocation du Président par courrier conformément aux dispositions de l'Article 8 des statuts et sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du PV du dernier Comité de Direction

1. Fusion
  - a. Projet de traité de fusion
  - b. Arrêté des comptes intermédiaires
  - c. Statuts types CROS (CNOSF)
2. CNDS
3. Convention quadriennale Conseil Régional PACA
4. Schéma du Développement du Sport
5. Actualités

Questions diverses

### Présidence :

Hervé LIBERMAN

### Membres présents :

Dominique ABADIE  
Charles AGENET  
Henri AUBERT  
Lucette COSTE  
Alain CADEAC  
Bruno CARLIER

Serge DELAYE  
Jean-Paul GAUGEY  
Claude FULCONIS  
Jean LEDUC  
Sylvie MADEC  
Pierre MARINÉ

Maurice MOUHET *(représentant Mr DAVAU)*  
Victor NATAF  
Jérôme NICAULT  
Philippe PLAKSINE  
Sacha PREIN  
Bernard THOMAS

### Membres excusés :

Alain ARIA  
Richard BENOIT

Julien COILLARD  
Roland DAVAU

Frédérique PRUD'HOMME

Les salariés du CROS Provence Alpes, Jean-David BONNET, Carine CHAUVIERE, et Corinne CASTELLANO assistent à la réunion du Comité Directeur.

Le Président constate que les membres présents sont au nombre de 17 et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir. Il remercie les administrateurs du CROS de leur présence.



Le Président tient à remercier Monsieur Yvan COSTE MANIERE, Président du CROS Côte d'Azur, qui assiste aux travaux dans le cadre du processus de fusion engagé et dans un souci de cohésion pour les deux CROS, puisque qu'il a lui-même assisté au Comité Directeur du CROS Côte d'Azur le Mardi 26 Septembre dernier, au cours duquel le traité de fusion a été adopté.

### **Approbation du Procès-Verbal du 20 Juin 2017**

Le procès-verbal du Comité de Direction du 28 Février adressé par mail le 20 Juillet 2017, est approuvé à l'unanimité.

### **1/ Fusion**

Le Président tient à remercier les membres du groupe fusion du CROS Provence Alpes pour leur travail et leur implication à ses côtés sur ce dossier, à savoir Lucette COSTE, Jean-Paul GAUGEY et Henri AUBERT, sans oublier bien sûr les membres du groupe fusion de nos homologues de Côte d'Azur, Ivan COSTE MANIERE ici présent, Philippe COLLETTE, Jean-Luc BAUDET, Hervé PUVELAND. Il passe la parole à Lucette COSTE.

### **Mme Lucette COSTE – Secrétaire Générale**

Pour rappel, le traité de fusion vous a été adressé par mail le 21 Septembre dernier.

C'est l'acte juridique incontournable dans le cadre envisagé d'un rapprochement entre deux ou plusieurs structures, qu'elles soient associatives ou non.

Le traité définit les enjeux, les contours, les modalités et les conditions mis en œuvre à la concrétisation de la fusion.

C'est l'objet même du traité qui a été élaboré en vue de concrétiser la réunification du mouvement sportif régional en PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, via un comité de pilotage composé à parité de membres issus de chacun des territoires Provence-alpes et Cote d'azur.

Le traité vous a été communiqué avec l'ordre du jour de la présente réunion du comité directeur : Ce ne sera donc pas une lecture qui vous paraîtrait inutile voire fastidieuse, car je suis persuadée que vous en avez pris connaissance, avec toute l'attention souhaitée.

Le projet de traité a été approuvé en bureau directeur du CROS PROVENC ALPES réuni le 14 septembre 2017 ; il a été signé ensuite par les présidents des deux structures concernées le 23 septembre 2017.

Il a été validé mardi 26 septembre en réunion du comité directeur du CROS COTE D'AZUR.

Nous sommes réunis ce soir pour soumettre le traité à votre validation :

La fusion retenue, ainsi que vous le saviez d'ailleurs, pour l'avoir déjà abordé avec vous dans nos précédentes réunions, est une fusion absorption du CROS COTE D'AZUR par le CROS PROVENCE ALPES.

Le futur CROS PACA aura son siège social, ici même, à CABRIES.

La fusion prendra rétroactivement effet à compter du 1.09.2017, après que toutes les conditions mises à sa réalisation aient été remplies.

Tous les éléments d'actifs et de passifs tels qu'ils figurent dans les compte du CROS CA qui servent de base à l'établissement des conditions et des modalités de la présente fusion au 31.08.2017 sont reproduits dans le traité, ces comptes intermédiaires ayant été préparés par nos trésoriers, validés par nos experts comptables et approuvés par nos commissaires aux comptes respectifs.

Henri AUBERT vous en dira plus, à ce sujet, au point de l'ordre du jour qui suit.

Par l'effet de la fusion absorption et des conditions y attachées et pour permettre la réalisation du projet associatif du CROS PACA qui a été élaboré par les membres du comité du pilotage, le CROS PROVENCE ALPES, comité absorbant, s'est engagé à conserver :

- les baux et conventions en cours signés par le CROS CA
- Les personnels salariés à la date d'effet de la fusion

Après la signature du traité de fusion par les deux présidents, la validation par le comité directeur du CROS Côte d'Azur, la nôtre, si vous décidez ce soir d'approuver également ce traité de fusion, il nous restera à le faire ratifier par les assemblées générales du CROS Provence Alpes et du CROS Côte d'Azur qui se tiendront en même temps à St Maximin, le Samedi 25 Novembre prochain à 10 H.

Ces premières conditions étant réalisées, nous passerons ensuite à la tenue de la première assemblée générale extraordinaire du CROS PACA fixée le même jour, même lieu à 15 Heures, pour approuver les statuts bâtis à partir des statuts types des CROS rédigés par le CNOSF qui vous ont été communiqués, avec une note explicative quant aux dispositions que nous avons retenues en PACA.

Après ce dernier vote, la fusion sera définitive du fait de la réalisation de l'intégralité des conditions suspensives incluses dans le traité.

Entre le 25 novembre 2017 et le 18 mars 2018, la gouvernance du CROS PACA sera assurée par un comité exécutif transitoire, dont la composition et les missions sont contenues dans le traité de fusion.

Je passe la parole à Henri AUBERT pour la présentation des comptes figurant dans le traité.

**Mr Henri AUBERT – Trésorier**

Les comptes ont été arrêtés au 31 Août 2017. Vous trouverez dans vos dossiers, le «Rapport d'examen limité» de Monsieur Gérald RECH, Commissaire aux Comptes. Son compte-rendu ne relève aucune anomalie significative, même si cet examen ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit.

**Mr Jean-David BONNET – Directeur**

Présente un résumé des statuts du CROS proposés par le CNOSF et plus particulièrement les changements qui impacteront le CROS, à savoir :

- les catégories de membres (collèges)
- la répartition et le calcul des voix
- la composition du futur comité de direction

Dans ces statuts, il y a deux éléments laissés à l'appréciation des CROS :

1. Le nombre de membres au conseil d'administration de 19 à 24 membres :

- Le comité de fusion a décidé de proposer que le futur conseil d'administration du CROS PACA soit composé de 24 membres.

2. Le nombre de voix attribué aux membres du CROS PACA pour chaque vote soit en partie dépendant du nombre de licenciés. Pour cela le CNOSF laisse le soin à chaque CROS de proposer une répartition en trois tranches.

- Pour le futur CROS PACA, le comité de fusion, a proposé au CNOSF une répartition\* la plus équitable possible sur les trois tranches en nombre de structures :
- 1 voix supplémentaire si l'organisme régional compte jusqu'à 2 500 licenciés ; 32 ligue
- 2 voix supplémentaires si l'organisme régional compte de 2 501 à 9 500 licenciés ; 29 ligue
- 3 voix supplémentaires si l'organisme régional compte plus de 9 500 licenciés ; 31 ligue

Avant de procéder au vote, Hervé LIBERMAN passe la parole à Ivan COSTE MANIERE, son homologue de Côte d'Azur.

**Ivan COSTE-MANIERE – Président du CROS Côte d'Azur**

Remercie Hervé LIBERMAN pour son invitation et les membres du Comité de Direction du CROS PA, pour leur accueil. Il tient à préciser que c'est sans appréhension et en toute transparence

qu'il est venu. Se félicite que les travaux des deux comités de fusion aient abouti et remercie une nouvelle fois tous ceux qui ont participé.

Le Président Hervé LIBERMAN, reprend la parole pour soumettre aux membres du Comité de Direction le traité de fusion qui leur a été résumé, et si il n'y a pas de questions, propose de passer au vote électronique.

### **Résultat du vote du traité de fusion**

**Nombre de voix totales : 19**

**Nombre de Voix exprimés 19**

**Pour : 18 voix**

**Non : 0 voix**

**Abstention : 1 Voix**

Alain CADEAC, tient à féliciter le CROS pour la qualité et le pilotage des travaux ayant abouti à ce traité de fusion. Il sollicitera, par ailleurs, le CROS pour le guider dans ce même processus au sein de sa discipline, où il rencontre semble-t-il quelques difficultés.

## **2/ CNDS**

Le Président revient sur la campagne CNDS 2017 au travers de la commission territoriale à laquelle il a assisté le 5 du mois de juillet dernier, selon l'ordre du jour suivant :

- Structuration
- Politiques Publiques
- Emploi

Sans aucune concertation commune sur la répartition des crédits avec l'État, le CROS PA a essayé de limiter les dégâts, mais il reste encore quelques disciplines où subsistent des difficultés.

Compte-tenu de la baisse du budget sport (environ 20%), la campagne CNDS 2018 s'annonce d'ores et déjà compliquée. La prochaine réunion se tiendra le 11 Octobre au CREPS PACA, site d'Aix-en-Provence, avec pour ordre du jour :

- Affectation des reliquats
- Aides à l'emploi

- Bilan et perspectives

Madame Lucette COSTE présente la dernière expertise des dossiers «Emploi» qu'elle a réalisé avec l'aide de Jean-David BONNET.

Pour l'année 2017, ce sont 3 commissions qui se sont réunies :

Avril : 20 dossiers étudiés – 18 dossiers retenus

Juin : 34 dossiers étudiés – 14 dossiers retenus

Septembre : 56 dossiers étudiés – 29 dossiers retenus

Concernant les dossiers, nous avons maintenant la quasi-certitude qu'ils sont étudiés au niveau départemental et non régional. Nous avons aussi constaté que beaucoup de contrats de travail sont incomplets ou mal rédigés au regard de la CCNS, et rappelle qu'il y a un véritable effort à faire en ce sens.

Mr MOUHET, représentant le CDOS Vaucluse, vient confirmer les propos de Mme COSTE concernant les dossiers qui ne remontent pas à la DRJSCS. Il souhaitait apporter également une information sur le départ de Mr COIPLLET, qui prend le poste de Directeur de l'ARS des Pays de Loire.

### **3/ Convention quadriennale Conseil Régional PACA**

Jean-David BONNET présente la démarche d'accompagnement mise en place par le CROS pour les Ligues et Comités Régionaux.

Une procédure en deux temps :

1. Convention pluriannuelle d'objectif = Projet associatif ; 30 septembre 2017
2. Convention annuelle financière = Demande de subvention ; 31 octobre 2017

A ce jour, plusieurs sessions ont d'ores et déjà eu lieu et ont rencontré un certain succès :

- Formation à la méthodologie de projet :
  - Deux sessions de formation : 3 et 13 juillet ;
  - 28 disciplines ; 33 participants
- Accompagnement collectif pour la convention annuelle 2018 :
  - 5 sessions d'accompagnement : 20 et 23 septembre, 4, 7 et 11 octobre
  - 33 disciplines ; 46 participants

## **4/ Schéma du Développement du Sport**

Les ateliers du Schéma du Développement du Sport ont débuté. Plusieurs membres du comité de direction du CROS ont été répartis dans les différents ateliers (selon leur désidérata) et ont déjà participé aux premiers travaux.

→ Henri AUBERT pour l'Atelier N°1 (*Une offre de pratique sportive s'ouvrant à la diversité des publics*) - 12 Septembre 2017 :

Une vingtaine de personnes ont participé à cet atelier avec pour objectif d'aller vers une mise en place et une mise en cohérence des stratégies régionales, et comme méthodologie, travailler sur les territoires (rural, urbain...) et non par département.

Pour cette mise en œuvre :

- Un comité stratégique\* (Etat / Région) établira 10 préconisations
- Un comité de pilotage\* (Etat / Région + 1 représentant par atelier) déterminera 3 préconisations pour une mise en œuvre sur 2018
- Un comité de suivi sera mis en place

*\* la composition n'est pas définitive et peut évoluer....*

L'Observatoire Régional des Métiers a présenté des données de cadrage :

- Caractéristiques de la population en Région
- Dépenses du CNDS sur les thématiques (stats depuis 2015)
- Licences sportives en Région (part des féminines)
- Enquête sur la pratique sportive en France (septembre 2017)

Mme Brigitte FRATTINI, Conseil Régional, est intervenue pour :

- Rappeler le cadre d'intervention de la Région (5 axes de la Commission Sport Bien Etre)
- L'axe de travail avec le Mouvement Sportif par rapport aux préconisations à venir

Les différentes interventions et débats semblent faire ressortir la nécessité de préciser les notions et concepts :

- De quelles formes de pratiques,
- Quels publics,
- Les évolutions actuelles (pratiques de nature, entretien, loisirs etc...)
- La pratique hors cadre...

L'ORM et la DRJSCS souhaitent recentrer pour «trouver des dénominateurs communs...et déboucher sur les préconisations »

→ Claude FULCONIS pour l'Atelier N°3 (*Le développement économique et le tourisme sportif*) - 14 Septembre 2017 :

Les réflexions de cet atelier seront articulées avec les travaux de l'atelier 4 «l'aménagement des territoires et les équipements sportifs».

Il a été rappelé que la région PACA a pour particularité d'être une des seules régions offrant une très large diversité de milieux et d'activités pouvant être pratiquées tout au long de l'année, pour un grand nombre d'entre elles.

Des compléments seront à apporter aux données de cadrage de l'atelier pour un diagnostic final :

- Une étude d'opportunité de services (04 et 05)
- Des études ORM sur les sports de nature (montagne, littoral, )

→ Lucette COSTE pour l'Atelier N°5 (*L'emploi et la Formation*) accompagné de Jean-David BONNET - 19 Septembre 2017 :

Dans l'ensemble, les sujets abordés ont été pertinents :

- Quelles évolutions de l'emploi et sous quelle forme ?
- Quelle offre de formation pour accompagner ces évolutions ?
- Quelles possibilités d'insertion et de reconversion ?

Il a été rappelé l'intérêt pour nos structures et associations de se professionnaliser.

→ Victor NATAF pour l'Atelier N°6 (*Le sport de haut-niveau*) - 26 Septembre 2017 :

Regrette que la moitié des inscrits seulement ait été présents, mais aussi la longueur de l'exposé pour présenter le sport de haut-niveau qu'il a jugé inutile au regard des participants présents.

Deux témoignages intéressants toutefois d'une athlète de haut-niveau et de son père, sur son parcours... mais qui malheureusement, ne reflète pas toujours la réalité des sportifs de haut-niveau, en particulier pour les aides financières.

Le contenu et l'animation par l'ORM de cet atelier était un peu décevant, malgré la qualité des participants (Rectorat de Nice, STAPS de Toulon, CREPS etc...).



A l'issue des différents comptes rendus, Dominique ABADIE s'interroge sur la nécessité de participer à l'Atelier N°2 (la question de la gouvernance) auquel il s'est inscrit, si il n'y a pas d'échanges constructifs...

Pierre MARINÉ précise qu'il ne faut pas jouer la politique de la chaise vide, et qu'il est nécessaire que le mouvement sportif soit présent, surtout dans cet atelier en particulier. Suite à cette intervention, Hervé LIBERMAN confirme sa présence à cette séance.

## **5/ Actualités**

### **→ Conférence Arbitrage (Henri AUBERT)**

Dans la continuité de la conférence d'arbitrage du 17 Juin dernier, le CROS PA, a souhaité organisé une nouvelle rencontre le Samedi 21 Octobre, sur le thème : «la posture arbitrale ».

Cet atelier propose aux participants de travailler sur les leviers qui permettront aux arbitres de développer leur posture arbitrale :

- 1) Développer son leadership
- 2) Savoir gérer le stress et les émotions
- 3) Communiquer efficacement en toute circonstance

Comme nous l'avions retenu, cette intervention s'adresse plus particulièrement aux formateurs des CRA, aux arbitres de niveau régional des ligues et comités régionaux.

**Mélanie EGALON**, ancienne arbitre de football, Directrice de l'Agence ORINASA, animera cette matinée

### **→ Contentieux Bâtiment CROS (Lucette COSTE)**

Pour mémoire, nous avons deux affaires au TGI d'Aix-en-Provence en cours concernant la construction de notre bâtiment à Cabriès.

La première concernant les honoraires de Mr GUILBOT, Architecte et la deuxième concernant plusieurs entreprises que nous avons assignées devant le TGI.

Le CROS a reçu le premier jugement devant le TGI d'Aix-en-Provence le 27 juin dernier. En conclusion, un certain nombre d'entreprises sont condamnées à nous régler différents montants et nous sommes par ailleurs condamnés à payer deux d'entre-elles.

Le Bureau Exécutif réuni le Mardi 12 Septembre afin de statuer sur le jugement du TGI a décidé à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce jugement.

Nous avons adressé un courrier à notre avocat le 13 Septembre pour qu'il nous fasse connaître, le plus rapidement possible, la procédure et les démarches à accomplir afin de mettre fin aux intérêts qui courent à compter de la décision du TGI.

→ **Formation E-Learning** (Jean-Paul GAUGEY)

Le CROS se lance dans le e-learning. Cette formation à distance et innovante permet de cibler un nouveau public : dirigeant(e) en activité, personne à mobilité réduite, etc... Elle permettra à chacun de se former à son rythme, limiter ses déplacements, aux formateurs une meilleure connaissance individuelle de leurs stagiaires... Mais il y aura peut-être aussi quelques inconvénients, notamment la maîtrise de l'outil informatique pour certains, l'autodiscipline ou un sentiment d'isolement pour d'autres... Pour cette dernière raison, nous avons ajouté une journée en présentiel.

Mrs Maxime QUEVAL et Olivier JACOLET ont œuvré pour mettre en place cette plateforme qui sera opérationnelle à compter du 10 Octobre prochain (ouverture) jusqu'au 10 Novembre (clôture) pour la première formation sur le «Sponsoring/Mécénat». La journée en présentiel se tiendra le 10 Novembre et le nombre de place a été limité à 12 stagiaires.

→ **Visite du Site Olympique de Voile à Marseille** (Pierre MARINÉ)

A la demande du Président du CROS PA, Mr Pierre MARINÉ a assisté à la visite du Président de la République Emmanuel MACRON, sur le futur site olympique de Voile. Beaucoup d'élus étaient présents (Services de l'Etat, Collectivités Territoriales, Mouvement Sportif...) pour une visite très structurée mais néanmoins intéressante.

Mr Dominique ABADIE, également présent a tenu à souligner la disponibilité du Président qui a pris le temps de saluer toutes les associations présentes, malgré un changement de programme.

→ **Plan Régional Sport Santé Bien Etre** (Charles AGENET)

Le 21 Juin, le CROS PA représenté par Charles AGENET et son Président, ont assisté à un comité de pilotage à la DRJSCS ayant pour l'ordre du jour suivant :

- Bilan d'étape des actions mises en œuvre dans le cadre du PRSSBE "1", pistes d'amélioration et perspectives pour le PRSSBE 2

- Présentation de l'instruction sur la prescription d'activité physique et sportive du 3 mars 2017
- Modalités de déploiement de nouvelles actions en lien avec le mouvement sportif et de la santé

Suite à cette réunion de travail, le CROS a adressé un courrier à Mr COIPLLET, DRJSCS, pour proposer la participation active du mouvement sportif à ce groupe de travail technique en proposant d'accueillir Mr Charles AGENET, Médecin du CROS PA ou en cas d'indisponibilité de sa part comme suppléant le Docteur Philippe CALAS qui travaille avec le CROS depuis le début de cette année.

La première réunion s'est tenue le Mercredi 27 Septembre, et a été entièrement consacrée au référencement des structures de pratique d'Activités Physiques et Sportives (APS) pour les personnes atteintes de maladie chronique.

Charles AGENET regrette toutefois, le nombre trop important de participants (32) pour un groupe de travail technique composé «d'experts».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire Générale  
**Lucette COSTE**



Le Président  
**Hervé LIBERMAN**

